

Note de service

DESTINATAIRES : Gestionnaires, médecins et employés

EXPÉDITEUR : Kathleen Halpin, chef du service des pratiques de gestion,
DRHCAJ

DATE : 24 février 2021

OBJET : **OUTILS POUR LE TRAVAIL À DOMICILE EN CONTEXTE DE
LA COVID-19**

Dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19, plusieurs membres du personnel font du travail à domicile. Cet aménagement du temps de travail permet de diminuer les déplacements du personnel, de limiter les risques de propagation du coronavirus et de favoriser la conciliation travail-vie personnelle en cette période où plusieurs aspects familiaux sont chamboulés.

Le travail à domicile permet d'effectuer les tâches habituellement faites sur les lieux de travail à partir de la maison. Avant la pandémie, il pouvait être ponctuel pour une ou des journées seulement ou régulier, par exemple tous les mercredis pour faire de la rédaction. Toutefois, depuis la pandémie, il s'applique plus largement et à temps plein pour respecter les mesures sanitaires en place. Dans le cadre de cette modalité, l'employé en travail à domicile conserve son poste de travail dans les installations du CISSS.

Afin de vous outiller en lien avec le travail à domicile, nous vous rappelons que les outils suivants sont disponibles dans l'intranet :

- Document à l'intention des gestionnaires : [Modalités d'application et bonnes pratiques de gestion](#)
- Document à l'intention des employés : [Conditions d'admissibilité et conseils pour votre bien-être](#)

Vous y trouverez également des [témoignages](#) d'employés sur les bienfaits du travail à domicile.

Pour toutes questions relatives au télétravail et au travail à domicile, vous pouvez vous référer à la documentation disponible dans l'[intranet](#) ou communiquer avec le service des pratiques de gestion par courriel au : pratiques.gestion.cissslau@ssss.gouv.qc.ca.